



La petite gazette du VAR

L'EDITO

Bonjour,

Bientôt la fin du premier semestre 2024 ! C'est le temps des **assemblées générales**, moment important pour les associations, **mais aussi des fêtes de fin d'année**, qui rassemblent les enfants, les parents et les professionnels.

Ces deux temps sont des événements importants pour nos associations, où se joue la collaboration parents/professionnels.

Depuis l'aire "COVID", on nous parle beaucoup du désengagement des bénévoles. C'est un fait avéré, que l'on peut même observer depuis plus de dix ans...

Les causes ? Elles sont bien évidemment multiples :

- Intensification du travail et départ plus tardif à la retraite.
- Manque d'informations et de formations pour les bénévoles
- Transformation des modalités de financement des associations, le recul des subventions de fonctionnement au profit des appels à projet et appels d'offre.

Ce n'est là qu'un petit aperçu, et la littérature autour de ce sujet est foisonnante.

Preuve en est la proposition de loi adoptée en janvier 2024 par les députés et sénateurs : "Engagement bénévole et vie associative", qui vise à valoriser l'engagement bénévole.

Mais aussi l'alerte lancée par le CESE (Conseil économique social et environnemental) : "Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique".

Et nous, vous, on fait quoi pour favoriser l'engagement ?

On accueille, on informe, on valorise ! Bref, notre devise "Allez vers et faire avec les parents" ! C'est par ailleurs le fil rouge de nos gazettes depuis septembre 2023 : mettre en valeur ces collaborations parents/professionnels.

Vous retrouverez donc dans cette gazette un exemple de collaboration avec l'organisation d'un vide-poussette collaboratif. Mais aussi une relance pour les adhésions, quelques chiffres administratifs en rapport avec la gestion et la formation, un petit retour sur le nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles, et bien sûr une présentation de nos formations à venir en septembre-octobre.

Bonne lecture.

SOMMAIRE :

- **Campagne d'adhésion 2024**
- **Formation**
- **Quelques chiffres...**
- **Défi des familles : Vide-poussette coopératif à Aups**
- **Le Schéma Départemental des Services aux Familles**
- **Les prochaines formations Acep83**

Campagne d'adhésion 2024

La campagne d'adhésion est maintenant lancée depuis plus de 4 mois et vous êtes nombreux à avoir renouvelé vos adhésions. Nous vous remercions pour votre confiance.

Pour les hésitants, ou ceux qui ont toujours le bulletin d'adhésion sur un coin de leur bureau (Si ! Si ! On l'a vu !), sachez que les codes d'accès à notre boîte à docs, mais aussi à l'ensemble des outils que nous vous proposons, vont changer le 3 juin 2024.

Évidemment, adhérer à l'ACEPP ce n'est pas que cela.

Adhérer, c'est :

- Rejoindre un réseau départemental de 30 associations et un réseau national de 900 associations.
- Mutualiser nos savoirs faire, nos compétences, et nos idées, les partager pour créer une dynamique et une solidarité entre tous les adhérents
- Défendre la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille au travers des pratiques de coéducation
- Promouvoir la place et la parole des parents dans les lieux de vie des enfants
- Accompagner les professionnel·les dans leurs projets de qualifications
- Soutenir les initiatives expérimentales qui favorisent la participation des parents
- Militer pour la reconnaissance du droit de chacun à s'organiser avec d'autres pour trouver des réponses adaptées : c'est être acteur de son projet, de son territoire

Pour toutes questions ou demandes d'adhésion, n'hésitez pas à nous contacter !

Alors, à très bientôt dans notre réseau ACEPP...

Formation

Certaines associations ont été impactées par les changements de financement de la formation professionnelle continue. (7 DAF sur l'année pour les moins de 11 ETP, 10 DAF pour les 11 à 49 ETP)

Le dispositif FNE-Formation (Fonds National de l'Emploi) a été créé pour maintenir les salariés en emploi et développer leurs compétences, afin notamment d'accompagner les entreprises éligibles dans la transition écologique, démographique ou numérique.

Public : Tous les salariés, à l'exception de ceux en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Pourquoi cette nouvelle opportunité est intéressante ?

Parce que toute demande faite dans le cadre du FNE n'est pas comptabilisée dans vos demandes de DAF ! Et que le champ de la petite enfance est largement présent !

Donc, si vous en avez besoin, il convient de vous rapprocher de vos conseillers UNIFORMATION ou de votre fédération ACEPP.

Quelques chiffres...

Augmentation du plafond de ressources du barème national des participations familiales.

A compter du 1^{er} septembre 2024, le plafond de ressources mensuelles du barème national des participations familiales passe de 6000 € à 7000 €.

Fonds de modernisation des EAJE (FME).

Avec l'obligation de la mise en place du référentiel bâtiementaire, certaines associations vont avoir à engager des travaux de remise aux normes.

Le Fonds de modernisation des EAJE

Barème

- Plafond du Fme 4 800,00 €/place rénovée dans la limite de 80% des dépenses
- Plafond du Fme 6 800,00 €/place rénovée dans la limite de 80% des dépenses si le projet contient des travaux de gros œuvre et de développement durable

Bonus "Attractivité"

Pour la branche ALISFA : 970 € par place.

Défi des familles : assossions-nous !

Le vide poussette du Relais des Bambins à Aups



L'équipe du Relais des Bambins, à Aups, a pu vivre un moment de partage dans tous les sens du terme avec les familles qui fréquentent la crèche, celles qui l'ont fréquentée, celles qui vont, celles qu'elle ne connaissait pas, et celles des crèches voisines qui en ont bien fait la promotion !

Le projet est né quand l'équipe souhaitait faire du lien et participer à la vie du village de manière ludique, en prenant le temps de se rencontrer à la crèche, en dehors du quotidien, le tout en faisant du tri dans les affaires et obtenir une belle cagnotte pour l'achat de nouveau matériel : des instruments de musique.

Chaque famille a pu participer à sa manière : en fournissant des affaires à vendre sur le stand de la crèche, des préparations pour la buvette, en tenant un stand, en venant acheter, ou bien en communiquant autour de l'évènement.

C'était un moment très convivial, à renouveler sans modération !



Autre idée pour dynamiser le réseau :

L'équipe de la crèche a démarché une entreprise locale afin de participer au financement d'une poussette quadruple pour les sorties, l'entreprise a été touchée par le projet et nous a financé la totalité de la poussette !

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)

Un nouveau SDSF vient d'être signé pour le territoire du Var. Il prend la suite du schéma 2020-2023 pour la période 2024-2026.

Mais qu'est-ce que le SDSF ? Il s'agit de la pierre angulaire du pilotage des services aux familles sur le territoire « depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents ». Ces services comprennent notamment l'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité mais peuvent également être étendus aux structures en faveur de la jeunesse et à l'animation de la vie sociale. La CAF du Var en est le pilote opérationnel.

Un bilan 2020-2023 en demi-teinte. (Nous ne reprendrons ici que les points en lien direct avec nos missions)

Parmi les points positifs relevés par la CAF, on notera la création de places AVIP, un nombre d'actions en direction des parents en augmentation, le déploiement de l'application TIPI.

Par contre, seulement 24 places nettes ont été créées en accueil collectif, un taux de couverture des accueils formels toujours en dessous de la moyenne nationale (52% contre 59%), et des grosses inégalités territoriales pour l'accès aux services aux familles...

Les objectifs 2023-2026 :

- Création de 750 places PSU.
- Un taux de couverture des accueils formels de 58%
- Moins de 10% de destruction de place en accueil collectif
- +10% du nombre de réservation de berceaux par des entreprises au sein des EAJE
- Le déploiement de RPE pour toutes les communes de plus 10 000 habitants.
- La création de LAEP sur les territoires qui en sont dépourvus.

Ce SDSF intègre également une nouvelle dimension : La santé mentale des jeunes.

Nous serons, bien sûr, amenés à en discuter avec vous lors d'une prochaine rencontre.

Nos prochaines formations

Ci-dessous les **prochaines formations proposées par l'Acepp83** qui auront lieu au Cagnet des Maures à partir de septembre 2024 :

- ✓ Le 17 septembre 2024 : Approfondissement de la pédagogie Montessori de la naissance à trois ans, avec Christine LACROIX, Formatrice, Psychologue
- ✓ Le 23 septembre 2024 : Accompagner un projet de création « Lire et raconter aux tout-petits » avec Claudia Mad'moiZèle - Conteuse professionnelle et chanteuse, formatrice.
- ✓ Le 25 septembre 2024 : Comment se situer à une situation de maltraitance ? Avec Estelle GONDRAN, Assistante de Service Social.
- ✓ Le 27 septembre 2024 : Parler juste aux enfants, avec Frédérique HIRN - Psychologue.
- ✓ Le 30 septembre 2024 : Hygiène des locaux en crèche, avec Estelle SEGONNES, formatrice analyse et qualité.
- ✓ Le 02 octobre et le 06 novembre : L'art et la culture une diversité d'expérience sensible pour le développement du jeune enfant, avec Delphine MOSCATO, éducatrice de jeunes enfants, art thérapeute, formatrice petite enfance.
- ✓ Le 08 octobre 2024 une ACT* : Accompagner la parentalité, avec Murielle CHAUVEAU - Formatrice EJE
- ✓ Le 11 octobre 2024 : Attachement et sécurité affective du jeune enfant en accueil collectif, avec Frédérique HIRN - Psychologue.

*ACT (Action Collective Territoriale) Une ACT prise en charge par uni-formation vous permet de ne pas mobiliser une DAF (Pour appel, 7 DAF maximum en 2024 pour les -11 ETP), et les frais annexes sont pris en charge.

Merci de nous contacter via e-mail : acepp83.acepp@gmail.com

L'ACEPP83 une fédération :



Elle est soutenue par :



LE DÉPARTEMENT

